

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le troisième jour du mois de juillet en l'an deux mille vingt-trois, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures.

Présents : **LE MAIRE:**
Monsieur Stéphane Dion

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Mme Mylène Neault
M. Marc-Olivier Habel
Mme Mélanie Picard
M. Alex Papineau
Mme Sophie Côté
Mme Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et greffière-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 7 citoyens

1. Mot du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal - Séance ordinaire du 05 juin 2023
4. Période de déclarations et de questions du conseil municipal
5. Première période de questions du public et les questions reçues par courriel
6. Municipalité de Sainte-Croix
 - 6.1- Comptes à payer
 - 6.2- Poste de coordonnateur du Service des loisirs – Attribution à Mme Pamella Marion
 - 6.3- Poste d'adjoint administratif (Réception et administration) – Engagement de Mme Jacinthe Paquet
 - 6.4- Archives – Destruction annuelle
 - 6.5- Nomination – Comité pour assurer la survie de la Clinique Médicale de Sainte-Croix
 - 6.6- Démission de Mme Cindy Lemieux-Bernard, brigadière
 - 6.7- Réaménagement de l'hôtel de ville - Honoraires professionnels n° 1 (L & M Design Commercial)
 - 6.8- Mise en lumière de l'église de Sainte-Croix – Décompte progressif n° 1 (Newtec Électricité)
 - 6.9- Transformation et valorisation de l'église de Sainte-Croix – Étude de faisabilité – Honoraires professionnels n° 5 (Groupe GID)
 - 6.10- Refonte du site internet municipal – Honoraires professionnels n° 3 (Blanko)
 - 6.11- Revitalisation de l'image de marque – Honoraires professionnels n° 3 (Blanko)
 - Règlement n° 688-2023 à l'effet de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats aux fins d'abroger le règlement numéro 610-2019
 - 6.12- Adoption
 - Projet de règlement numéro 690-2023 concernant la régie interne des séances du conseil municipal (ordre et décorum) aux fins d'abroger le Règlement numéro 652-2021
 - 6.13- Adoption
 - 6.14- Avis de motion
 - Réfection de la route 132 (rue Principale)
 - 6.15- Entente de collaboration – Autorisation de signature

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

7. Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - 7.1- Comptes à payer
8. Service des incendies et de premiers répondants de Sainte-Croix
 - 8.1. Démission de M. Marcel Daigle, directeur
 - 8.2. Nomination de M. Jean-François Laliberté, directeur
9. Voirie
 - Resurfaçage du chemin Petit-Village
 - 9.1. Acceptation des travaux et paiement
 - Lignage des chemins et rangs
 - 9.2. Acceptation des travaux et paiement
 - Réfection rue Lauzé
 - 9.3. Financement temporaire
 - 9.4. Honoraires professionnels n° 1 (Englobe Corp.)
 - 9.5. Honoraires professionnels n° 10 (SNC-Lavalin inc.)
 - 9.6. Décompte progressif n° 1 (Les Excavations Ste-Croix inc.)
 - 9.7. Honoraires professionnels n° 1 (Laboratoire d'Expertises de Québec ltée)
 - Rapiéçage mécanique des chemins et rangs
 - 9.8. Acceptation des travaux et paiement
10. Hygiène du milieu
 - Gestion des matières résiduelles
 - 10.1. Ajout au service des matières organiques
 - Usine d'eau potable
 - 10.2. Honoraires professionnels n° 2 (Stantec Experts-conseils ltée)
 - Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts
 - 10.3. Mandat études préparatoires
11. Aménagement/urbanisme/développement
 - Dérogation mineure
 - 11.1. Dossier MM. Claude Picard et Kenny Therriault et Mme Mélanie Picard, lot 6 496 644
 - Route Nationale n° 3
 - 11.2. Fermeture des anciens tronçons inutilisés
 - Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement
 - 11.3. Demande de changement d'affectation au schéma révisé de la MRC de Lotbinière pour les lots 5 079 747 et 5 079 748
 - Terrains du Centre de services scolaire des Navigateurs
 - 11.4. Demande d'acquisition de parcelles, lot 3 590 820
 - 11.5. Demande d'acquisition de parcelle, lot 3 592 366
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - 11.6. Dossier M. Claude Picard, Mme Jocelyne Lemay et Municipalité de Sainte-Croix, lot 3 590 855
 - Second projet de règlement n° 687-2023 aux fins de modifier le Règlement numéro 389-2007 intitulé « Règlement de zonage »
 - 11.7. Assemblée publique
 - 11.8. Adoption
 - Projet de règlement n° 689-2023 sur la démolition d'immeubles aux fins d'abroger le règlement n° 358-2005
 - 11.9. Adoption
 - 11.10. Avis de motion

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

12. Varia

12.1. Appui à la présentation du projet d'Innergex

13. Deuxième période de questions du public et les questions reçues sur Facebook

Levée de l'assemblée

MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil et aux citoyens. Un comité sera créé pour la survie de la clinique médicale de Sainte-Croix avec l'appui de municipalités avoisinantes. Nous avons obtenu l'autorisation pour la signature du protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec pour la réfection de la rue principale.

217-2023

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

218-2023

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 05 juin 2023 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Mme Mylène Neault : Remerciements à tous pour la participation à la Fête nationale du Québec ainsi qu'aux bénévoles.
- M. Alex Papineau : Remerciements à la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière pour l'activité pour souligner le 40^e anniversaire de la saison touristique ainsi que le 25^e anniversaire de la fondation. Remerciements pour le bon travail qu'Hélène Leclerc a accompli tout au long de ces années.
- Mme Mélanie Picard : Le directeur du service de l'urbanisme sera en vacances du 6 au 19 août 2023.
- Mme Sophie Côté : Le 21 juin dernier a eu lieu le bal de graduation de l'école La Mennais. Ce fut un grand succès et félicitations aux organisateurs. Le 22 juin dernier a eu lieu le bal de graduation de l'école secondaire Pamphile-Le May. Félicitations à tous les finissants.
- Mme Carmen Demers : Le 27 juillet prochain aura lieu le tournoi de ruff. Les 4-5-6 août prochain aura lieu le Festival de théâtre à la salle Robert-Daigle.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

- Aucune question par courriel.
- Information concernant la réfection de la rue Principale.
- Information concernant le mandat du programme particulier d'urbanisme.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

219-2023

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE JUIN 2023

| | MAIRE ET CONSEILLERS | 27 748.47 \$ |
|--|--|-------------------|
| SALAIRES BRUTS DU 28 MAI AU 24 JUIN 2023 | ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS, URBANISME & LOISIRS) | 38 730.25 |
| | SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, POMPIERS, MÂCHOIRE DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BRIGADE SCOLAIRE, BIBLIOTHÈQUE & CAMP DE JOUR) | 79 944.28 |
| | AVANTAGES SOCIAUX | 23 739.00 \$ |
| | SOUS-TOTAL | 170 162.00 |

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE JUIN 2023

| INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) | FRAIS DE FINANCEMENT | |
|------------------------------|----------------------|-------------------|
| | | 242.05 |
| | TOTAL | 170 404.05 |

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2023 – RATIFICATION

| | | |
|---|-------------------|---|
| BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD) | 3 225.74 | |
| 213000670 PAPETERIE - FOUR, IMP, LIVRES | 132.17 | NUANCE PDF ADMINISTRATION |
| 232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE | 35.00 | ESSENCE TRACTEUR |
| 232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA | 72.00 | DIESEL KUBOTA |
| 270150631 ESSENCE LOISIRS | 64.01 | ESSENCE TRACTEUR |
| 270150525 ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS | 17.19 | ACHAT ÉQUIPEMENT |
| 232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL | 129.00 | ESSENCE SILVERADO |
| 232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL | 140.70 | ESSENCE SIERRA |
| 232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL | 160.56 | ESSENCE SAVANA |
| 270150631 ESSENCE LOISIRS | 168.02 | ESSENCE SILVERADO |
| 222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE | 80.01 | ESSENCE INCENDIE |
| 270150631 ESSENCE LOISIRS | 199.72 | ESSENCE SILVERADO |
| 213000670 PAPETERIE - FOUR, IMP, LIVRES | 149.41 | ANTIDOTE ADMINISTRATION |
| 222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE | 63.65 | ESSENCE INCENDIE |
| 219000970 DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L. | 612.00 | RELAIS POUR LA VIE |
| 270150631 ESSENCE LOISIRS | 172.17 | ESSENCE SILVERADO |
| 270150631 ESSENCE LOISIRS | 153.00 | ESSENCE SILVERADO |
| 270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS | 310.33 | ACHAT ÉQUIPEMENT |
| 270150649 PIECES ET ACCESSOIRES LOISIRS | 226.49 | ACHAT ÉQUIPEMENT |
| 270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | 340.31 | ACHAT ÉQUIPEMENT |
| BUOPRO CITATION INC. | 3 348.88 | |
| 270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM | 3 348.88 | CHAISES BUREAU DU MAIRE (7) |
| CARQUEST CANADA LTEE | 61.99 | |
| 222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC. | 61.99 | ACHATS DIVERS ENTRETIEN |
| CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES | 410.40 | |
| 5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER | 410.40 | REMISE MAI 2023 |
| HYDRO-QUEBEC | 3 606.14 | |
| 241500681 ELECT. - ST.POMP LAFLEUR 787470 | 143.90 | SERVICE AVRIL & MAI 2023 |
| 259000681 ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI | 546.32 | SERVICE AVRIL & MAI 2023 |
| 241501681 ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850 | 93.78 | SERVICE AVRIL & MAI 2023 |
| 234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553 | 42.54 | SERVICE MAI 2023 |
| 234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212 | 113.30 | SERVICE MAI 2023 |
| 234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553 | 1 008.50 | SERVICE MAI 2023 |
| 234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553 | 25.67 | SERVICE MAI 2023 |
| 241300681 ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506 | 1 632.13 | SERVICE MAI 2023 |
| KAZZAM | 323.37 | |
| 270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | 323.37 | ANIMATION FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023 2/2 |
| LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC. | 1 428.06 | |
| 222000443 ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE | 318.32 | DÉNEIGEMENT COURS ET STATIONNEMENT 2022-2023 5/5 |
| 259000443 ENLEV NEIGE/PAVILLON ET ABRI | 189.83 | DÉNEIGEMENT COURS ET STATIONNEMENT 2022-2023 5/5 |
| 270120443 ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE | 919.91 | DÉNEIGEMENT COURS ET STATIONNEMENT 2022-2023 5/5 |
| LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC. | 21 621.40 | |
| 233050443 NEIGE - CONTRAT RURAL | 21 621.40 | DÉNEIGEMENT SECTEUR RURAL 2022/2023 5/5 |
| M.R.C. DE LOTBINIERE | 39 454.27 | |
| 249000951 QUOTE-PART MRC-VID FOSSES SEPT | 8 120.00 | QUOTE-PART MRC GESTION DES BOUES FOSSE SEPTIQUE 2023 2/4 |
| 237000951 QUOTE-PART MRC -TRANSPORT COLL | 2 357.00 | QUOTE-PART MRC TRANSPORT COLLECTIF 2023 1/1 |
| 222001951 QUOTE-PART MRC - ADM. | 4 478.19 | QUOTE-PART MRC SÉCURITÉ INCENDIE 2023 2/4 |
| 245235446 ENLEVEMENT MATIÈRES ORGANIQUES | 1 593.75 | QUOTE-PART MRC PGMIR 2023 2/4 |
| 215000951 QUOTE-PART MRC - EVALUATION | 5 882.82 | QUOTE-PART MRC ÉVALUATION 2023 6/12 |
| 247000951 QUOTE-PART MRC - ENVIRONNEMENT | 1 157.00 | QUOTE-PART MRC ENVIRONNEMENT 2023 1/1 |
| 245120951 QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR | 10 179.51 | QUOTE-PART MRC ENFOUISSEMENT 2023 6/12 |
| 270290951 QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE | 5 686.00 | QUOTE-PART MRC CULTURE ET PATRIMOINE 2023 1/1 |
| MILOT STEPHANE | -262.12 | |
| 2308050725 MACH. OUTILL. EQUIP. LOISIRS | -262.12 | CRÉDIT PIÈCES REMORQUE TRACTEUR A PELOUSE |
| MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | 27 776.48 | |
| 5513871000 C.S.S.T. A PAYER | 1 711.31 | REMISE MAI 2023 |
| 5513825000 ROAP A PAYER | 1 023.00 | REMISE MAI 2023 |
| 5513860000 R.A.M.Q. A PAYER | 3 818.21 | REMISE MAI 2023 |
| 5513850000 R.R.Q. A PAYER | 10 361.84 | REMISE MAI 2023 |
| 5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT. | 200.00 | REMISE MAI 2023 |
| 5513840000 IMPOT PROVINCIAL A PAYER | 10 662.12 | REMISE MAI 2023 |
| MINISTRE DES FINANCES | 150 055.00 | |
| 221000441 SERVICES - SURETE DU QUEBEC | 150 055.00 | SERVICE 2023 1/2 |
| MUNICIPALITE DE LOTBINIERE | 75 944.68 | |
| 245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT | 16 845.95 | QUOTE PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 2/4 |
| 245235446 ENLEVEMENT MATIÈRES ORGANIQUES | 10 231.62 | QUOTE PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 2/4 |
| 245220446 MATIÈRES RECYCLABLES TRI | 11 364.08 | QUOTE PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 2/4 |
| 245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE | 17 572.37 | QUOTE PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 2/4 |
| 245300446 ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS | 14 754.05 | QUOTE PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 2/4 |
| 245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT | 1 143.89 | QUOTE PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 2/4 |
| 245300446 ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS | 4 032.72 | QUOTE PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 2/4 |
| PAGES JAUNES | 141.53 | |
| 213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 | 141.53 | SERVICE JUIN 2023 |
| PAQUET ANDRE | 384.43 | |
| 5513100000 COMPTES A PAYER | 384.43 | REMBOURSEMENT DE TAXES |
| PYROMAX PYROTECHNIE INC. | 5 748.75 | |
| 270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | 5 748.75 | FELX D'ARTIFICES FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023 |
| RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA | 10 726.49 | |
| 5513820000 ASSURANCE-EMPLOI A PAYER | 2 609.53 | REMISE MAI 2023 |
| 5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT. | 200.00 | REMISE MAI 2023 |
| 5513815000 IMPOT FEDERAL REG. A PAYER | 7 916.96 | REMISE MAI 2023 |
| SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE | 6 618.86 | |
| 5513870000 ASS. COLLECTIVES A PAYER | 6 618.86 | POLICE NO. 48842 JUIN 2023 |
| SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF | 128 160.00 | |
| 5411200000 BANQUE - COMPTE GENERAL 2-20 | 128 160.00 | PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) DEUXIÈME VERSEMENT |
| TELU COMMUNICATIONS INC. | 479.55 | |
| 213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 | 131.07 | SERVICE JUIN 2023 |
| 232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES | 45.44 | SERVICE JUIN 2023 |
| 259000331 TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI | 45.33 | SERVICE JUIN 2023 |
| 241400331 TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612 | 45.47 | SERVICE JUIN 2023 |
| 259000331 TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI | 45.45 | SERVICE JUIN 2023 |
| 222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9) | 45.45 | SERVICE JUIN 2023 |
| 213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 | 75.90 | SERVICE JUIN 2023 |
| 241300331 TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324 | 45.44 | SERVICE JUIN 2023 |
| TELU IP | 373.21 | |
| 270150331 TELEPHONE LOISIRS | 140.08 | SERVICE JUIN LOISIRS 2023 |
| 213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 | 70.05 | SERVICE JUIN 2023 |
| 261000331 TELEPHONE-URBANISME | 35.02 | SERVICE JUIN 2023 |
| 232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES | 35.02 | SERVICE JUIN 2023 |
| 213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 | 58.02 | SERVICE JUIN 2023 |
| 211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809 | 35.02 | SERVICE JUIN 2023 |
| TELU MOBILITE | 509.31 | |
| 213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 | 11.49 | SERVICE JUIN 2023 |
| 222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9) | 81.87 | SERVICE JUIN 2023 |
| 213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 | 114.32 | SERVICE JUIN 2023 |
| 232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES | 69.80 | SERVICE JUIN 2023 |
| 270120331 TELEPHONE CELL.- C/COMM. | 63.30 | SERVICE JUIN 2023 |
| 232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES | 63.24 | SERVICE JUIN 2023 |
| 270150331 TELEPHONE LOISIRS | 35.49 | SERVICE JUIN 2023 |
| 270150331 TELEPHONE LOISIRS | 69.80 | SERVICE JUIN LOISIRS 2023 |

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

| | | | |
|---|---------------------------------|-------------------|--|
| LALIBERTÉ, JÉRÉMY | | 252.89 | |
| 222000650 | PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE | 252.89 | BOTTES DE TRAVAIL |
| LE COMITÉ DES LOISIRS ST-NARCISSE | | 214.83 | |
| 270150454 | PERFECTIONNEMENT LOISIRS | 214.83 | FORMATION SECOURISME |
| LE JOURNAL DE LÉVIS | | 1 122.15 | |
| 213000341 | PUBL. INFOR - JOURNAUX, REVUES | 1 122.15 | PUBLICITÉ OFFRE D'EMPLOI |
| LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE | | 373.67 | |
| 213000341 | PUBL. INFOR - JOURNAUX, REVUES | 373.67 | PUBLICITÉ OFFRE D'EMPLOI |
| LÉGUMIERS MARCOUX | | 1 064.84 | |
| 269000959 | COMITÉ D'EMBELLISSEMENT | 1 064.84 | FLEURS |
| LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC. | | 14 168.24 | |
| 2305050721 | AMELIOR. INSTALL. RESEAU EGOUT | 10 807.65 | DÉMOLITION LOT 3592373 |
| 232000516 | LOC. MAC, OUTILAGE, EQUIPEMEN | 172.46 | LOCATION FEUX DE CIRCULATION |
| 232000521 | ENTR. REPAR. - VOIRIE | 1 429.88 | LOCATION CAMION ENTRETIEN 2e RANG EST |
| 241500521 | ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS | 1 873.23 | BRIS D'AQUEDUC (RUE LAFLAMME) |
| 232000521 | ENTR. REPAR. - VOIRIE | -114.98 | CRÉDIT LOCATION CAMION ENTRETIEN 2e RANG EST |
| LES MAGASINS KORVETTE LTEE | | 20.59 | |
| 270153447 | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | 20.59 | ACHAT DIVERS FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023 |
| LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC. | | 123.98 | |
| 270150525 | ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS | 123.98 | ENTRETIEN TRACTEUR À PELOUSE |
| L'HEUREUX INC. | | 2 250.22 | |
| 270150522 | ENTR. PARC J.G. FOURNIER | 2 250.22 | REMPLACEMENT 2 ABREUVOIRS |
| LIBRAIRIE RENAUD-BRAY | | 923.26 | |
| 270230670 | ACHATS DE VOLLUMES | 450.70 | ACHATS VOLLUMES |
| 270230670 | ACHATS DE VOLLUMES | 59.75 | ACHATS VOLLUMES |
| 270230670 | ACHATS DE VOLLUMES | 381.36 | ACHATS VOLLUMES |
| 270230670 | ACHATS DE VOLLUMES | 31.45 | ACHAT VOLUME |
| LOCALISATION BOIS-FRANCS INC. | | 283.98 | |
| 2304038721 | RÉFECTION RUE LAUZÉ | 283.98 | TRAVAUX (RUE LAUZÉ) |
| M.R.C. DE LOTBINIERE | | 450.00 | |
| 232001650 | DISTRIBUTION BAC ET BARIL ETC. | 450.00 | BARILS D'EAU |
| MEDIC QUÉBEC INC. | | 125.09 | |
| 270150649 | PIECES ET ACCESSOIRES LOISIRS | 125.09 | ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT |
| MELIOR MEDIA INC. | | 751.93 | |
| 213000341 | PUBL. INFOR - JOURNAUX, REVUES | 751.93 | PUBLICITÉ OFFRE D'EMPLOI |
| MILOT, STEPHANE | | 25.87 | |
| 232000310 | FRAIS DE DÉPLACEMENT - VOIRIE | 25.87 | FRAIS DE DÉPLACEMENT MARS 2023 |
| MINISTRE DES FINANCES | | 94.42 | |
| 270121522 | ENTRETIEN ASCENSEUR | 94.42 | FRAIS ANNUEL ASCENCEUR 2023 |
| MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L. | | 2 862.12 | |
| 261000412 | SERV. JURIDIQUE URBANISME | 567.86 | HON. PROF. DOSSIER URBANISME |
| 219000412 | SERV. JURIDIQUE AUTRES | 1 645.28 | HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION |
| 219000412 | SERV. JURIDIQUE AUTRES | 648.98 | HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION |
| MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION | | 120.00 | |
| 232001650 | DISTRIBUTION BAC ET BARIL ETC. | 120.00 | BARILS D'EAU |
| NORMAND COTE, ENTR. ELEC. INC. | | 1 001.75 | |
| 259000522 | ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI | 266.97 | ACHATS DIVERS ENTRETIEN |
| 2304000722 | IMM. ENT. & REP. GARAGE & ENTRE | 734.78 | ACHATS DIVERS ENTRETIEN |
| OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE | | 13 548.50 | |
| 252000970 | PART. DÉFICIT O.M.H. (10%) | 13 548.50 | QUOTE-PART DÉFICIT 2023 3/4 |
| OSEZARTA INC. | | 2 069.56 | |
| 270153447 | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | 2 069.56 | PROLONGATION GROUPE MUSICAL FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023 |
| PG SOLUTIONS INC. | | 83.36 | |
| 232000526 | ENT. ET REP. MACH/OUTIL./EQU. | 83.36 | SERVICES PROFESSIONNELS ACCÈS À DISTANCE |
| PLOMBERIE STE-CROIX INC. | | 850.54 | |
| 241301521 | ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX | 42.20 | ACHATS DIVERS PIÈCES |
| 270150522 | ENTR. PARC J.G. FOURNIER | 109.23 | ACHAT ENTRETIEN |
| 270150522 | ENTR. PARC J.G. FOURNIER | 699.11 | INSTALLATION 3 ABREUVOIRS |
| POGZ INC. | | 95.43 | |
| 269000347 | INTERNET (PLAGE & ENTR.) | 95.43 | HEBERGEMENT PORTAIL WEB 1 JUILLET AU 31 AOÛT 2023 |
| PRODUCTIONS CINA | | 3 161.81 | |
| 269000347 | INTERNET (PLAGE & ENTR.) | 3 161.81 | PRODUCTION VIDÉO IDENTITÉ VISUELLE |
| REAL HUOT INC. | | 1 664.09 | |
| 241300521 | ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC | 999.25 | PIÈCES INVENTAIRE ARRÊT DE LIGNE |
| 241300521 | ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC | 664.84 | ARRÊT DE LIGNE |
| SANI BLEU | | 554.18 | |
| 270151526 | MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC | 277.09 | LOCATION TOILETTE (PARC GÉRARD-CHABOT) 19-06 AU 18-07-2023 |
| 270151526 | MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC | 277.09 | LOCATION TOILETTE (PARC DÉTENTE) 19-06 AU 18-07-2023 |
| SERRES LAMBERT ENR. | | 4 972.15 | |
| 269000959 | COMITÉ D'EMBELLISSEMENT | 4 948.18 | FLEURS |
| 269000959 | COMITÉ D'EMBELLISSEMENT | 23.97 | FLEURS |
| STEVE ROBERT GRAPHIQUE | | 1 885.59 | |
| 270192340 | ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS | 781.83 | AFFICHES |
| 270153447 | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | 735.84 | AFFICHES FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC (24 JUIN 2023) |
| 270153447 | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | 367.92 | AFFICHES VENTE DE GARAGE (20 MAI 2023) |
| SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC. | | 2 312.22 | |
| 270120641 | BIENS NON DURABLE - C./COMM | 15.75 | CRÈME À CAFÉ & SAVON À VAISSELLE |
| 270150690 | BIENS NON DURABLE LOISIRS | 119.49 | ACHATS DIVERS |
| 270120641 | BIENS NON DURABLE - C./COMM | 33.91 | CRÈME À CAFÉ & CAFÉ |
| 270153447 | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | 149.50 | ACHATS DIVERS FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023 |
| 270153447 | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | -230.35 | CRÉDIT ACHATS DIVERS FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023 |
| 270153447 | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | -3 086.21 | CRÉDIT ACHATS BAR FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023 |
| 270153447 | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | 164.85 | ACHATS DIVERS FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023 |
| 270153447 | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | -71.75 | CRÉDIT ACHATS DIVERS FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023 |
| 270153447 | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | 5 217.03 | ACHATS DIVERS FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023 |
| T.D.I. SENC | | 1 126.76 | |
| 270120522 | ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R. | 1 126.76 | LIGNAGE STATIONNEMENT 2023 |
| TELUUS COMMUNICATIONS INC. | | 120.32 | |
| 241200331 | TELEPHONE - U/EAU 796-2180 | 120.32 | SERVICE JUIN 2023 |
| TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES | | 816.07 | |
| 213000527 | ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM | 816.07 | PHOTOCOPIES 04-05 AU 03-06-2023 |
| TROUPE DE THÉÂTRE DE LOTBINIERE INC. | | 250.00 | |
| 270153447 | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS | 250.00 | ANIMATION VENTE DE GARAGE 2023 |
| TOTAL : | | 116 677.47 | |

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 09-2023

220-2023

POSTE DE COORDONNATEUR DU SERVICE DES LOISIRS - ATTRIBUTION À MME PAMELLA MARION

ATTENDU la résolution numéro 187-2023;

ATTENDU QU'une seule candidature est déposée;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'attribuer le poste à madame Pamela Marion pour agir à titre de coordonnatrice du Service des loisirs, poste régulier à temps complet.

Début de l'emploi : 21 août 2023

Rémunération : Échelon 2

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi publiée à l'ouverture de ce poste et plus amplement détaillées à la résolution numéro 187-2023, laquelle sera intégrée à la convention collective en vigueur.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

221-2023

POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF (RÉCEPTION ET ADMINISTRATION) – ENGAGEMENT DE MME JACINTHE PAQUET

ATTENDU la résolution numéro 186-2023;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'engagement de madame Jacinthe Paquet suite à la création d'un nouveau poste d'adjoint administratif (Réception et administration) correspondant aux besoins de l'administration de la municipalité;

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'engager madame Jacinthe Paquet pour agir à titre d'adjointe administrative (Réception et administration), poste régulier à temps complet.

Début de l'emploi : 21 août 2023

Rémunération : Échelon 1

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi publiée à l'ouverture de ce poste et plus amplement détaillées à la résolution numéro 186-2023, laquelle sera intégrée à la convention collective en vigueur.

222-2023

ARCHIVES – DESTRUCTION ANNUELLE

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la destruction annuelle des archives selon la liste présentée et datée du 03 juillet 2023.

223-2023

NOMINATION – COMITÉ POUR ASSURER LA SURVIE DE LA CLINIQUE MÉDICALE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE l'accès à des soins de santé de proximité de qualité demeure une priorité pour la Municipalité de Sainte-Croix et ses citoyens;

ATTENDU QUE les médecins et les gestionnaires de la Clinique médicale de Sainte-Croix (Clinique) sollicitent l'appui et la contribution du milieu pour assurer la survie de celle-ci;

ATTENDU QUE le fardeau administratif constitue une charge de travail de plus en plus exigeante pour certains médecins ce qui diminue considérablement leur temps de pratique;

ATTENDU QUE le recrutement de nouveaux médecins représente un enjeu majeur pour maintenir des soins de santé de proximité et assurer le développement de la Clinique;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Lotbinière, Saint-Antoine-de-Tilly et Leclercville souhaitent travailler ensemble pour assurer la pérennité de la Clinique et son développement;

ATTENDU QUE lesdites municipalités désirent créer un comité sur cet enjeu prioritaire, composé d'élus municipaux ainsi que de représentants de la Clinique et de la pharmacie de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix doit nommer un représentant pour participer aux travaux de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, IL est proposé par Mylène Neault, appuyé par Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité :

- D'APPROUVER la nomination de M. Stéphane Dion à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Croix sur le Comité de survie de la Clinique médicale de Sainte-Croix.

224-2023

DÉMISSION DE MME CINDY LEMIEUX-BERNARD, BRIGADIÈRE

Monsieur Stéphane Dion annonce la démission de madame Cindy Lemieux-Bernard à titre de brigadière depuis le 15 février 2023;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter ladite démission, à compter du 23 juin 2023, et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de cette année pour la municipalité de Sainte-Croix.

225-2023

RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 1 (L & M DESIGN COMMERCIAL)

ATTENDU la résolution numéro 152-2023;

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de payer à L & M Design Commercial la somme de 3 909,15\$, concernant le mandat d'étude d'avant-projet pour le réaménagement de l'hôtel de ville, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2163 datée du 07 juin 2023.

226-2023

MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX – DÉCOMPTE PROGRESSIF N^o 1 (NEWTEC ÉLECTRICITÉ)

ATTENDU la résolution numéro 115-2023;

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de payer à Newtec Électricité la somme de 3 624,71 \$ relativement aux travaux de la phase 2 de la mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2288 datée du 22 juin 2023.

227-2023

TRANSFORMATION ET VALORISATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX – ÉTUDE DE FAISABILITÉ – HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 5 (GROUPE GID)

ATTENDU la résolution numéro 173-2022;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de payer à Groupe GID la somme de 17 246,25 \$ pour l'étude de faisabilité concernant le projet de la transformation et valorisation de l'église de Sainte-Croix, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 5261 datée du 31 mai 2023.

228-2023

REFONTE DU SITE INTERNET MUNICIPAL – HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 3 (BLANKO)

ATTENDU la résolution 232-2022;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de payer à la firme Blanko la somme de 6 174,16 \$ pour le projet de la refonte du site internet municipal, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 3433 datée du 27 juin 2023.

229-2023

REVITALISATION DE L'IMAGE DE MARQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 3 (BLANKO)

ATTENDU la résolution 258-2022;

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de payer à la firme Blanko la somme de 1 724,63 \$ pour le projet de la revitalisation de l'image de marque de la municipalité, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 3433 datée du 27 juin 2023.

RÈGLEMENT N^o 688-2023 À L'EFFET DE DÉLÉGUER À TOUT FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 610-2019

230-2023

ADOPTION

ATTENDU QUE le conseil peut faire, amender ou abroger des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité de Sainte-Croix suivant l'article 961.1 du Code municipal du Québec;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

ATTENDU QUE le règlement numéro 610-2019 régit déjà les délégations de pouvoir afin d'autoriser des dépenses et de passer des contrats à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité;

ATTENDU QUE les délégations de pouvoir autorisées par ce règlement ne correspondent plus aux besoins de l'administration présente et doivent être révisées;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge le règlement numéro 610-2019;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le cinquième jour du mois de juin 2023 le projet de règlement numéro 688-2023;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le cinquième jour du mois de juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mélanie Picard

APPUYÉ PAR : Mylène Neault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement numéro 688-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

QUE le règlement numéro 688-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 688-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 690-2023 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL (ORDRE ET DÉCORUM) AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 652-2021

ADOPTION

ATTENDU QU'il est requis de procéder à une mise à jour du règlement numéro 652-2021 concernant la régie interne des séances du conseil municipal (ordre et décorum);

ATTENDU l'article 491 du « *Code municipal du Québec* » qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien de l'ordre durant les séances;

ATTENDU QU'il est jugé utile de modifier la période de questions lors des séances du conseil municipal;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sophie Côté

APPUYÉ PAR : Mélanie Picard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 690-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le projet de règlement numéro 690-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 690-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 690-2023 aux fins d'abroger le règlement numéro 652-2021 concernant la tenue des séances du conseil municipal.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

RÉFECTION DE LA ROUTE 132 (RUE PRINCIPALE)

232-2023

ENTENTE DE COLLABORATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la réception en date du 15 juin 2023 de l'entente de collaboration numéro 202420 à intervenir entre la municipalité de Sainte-Croix et le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le projet de réfection de la route 132 (rue Principale);

ATTENDU QU'il est requis d'autoriser la signature de ladite entente de collaboration;

IL est proposé par Mylène Neault, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'autoriser monsieur Stéphane Dion, maire, et madame France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente de collaboration numéro 202420 à intervenir entre les parties.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

233-2023

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

SALAIRE DE JUIN 2023

| | | |
|--|--|--------------|
| SALAIRES BRUTS DU 28 MAI AU 24 JUIN 2023 | ADMINISTRATION (DIRECTION) | 0.00 |
| | SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT | 0.00 |
| | AVANTAGES SOCIAUX | 81.55 |
| | SOUS-TOTAL | 81.55 |

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE JUIN 2023

| | | |
|------------------------------|----------------------|---------------|
| INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) | FRAIS DE FINANCEMENT | 285.20 |
| | TOTAL | 366.75 |

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2023 – RATIFICATION

| | | |
|--|-----------------|-------------------------------|
| CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES | 40.50 | |
| 5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER | 40.50 | REMISE MAI 2023 |
| HYDRO-QUEBEC | 3 448.25 | |
| 270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754 | 3 448.25 | SERVICE MI-MAI À MI-JUIN 2023 |
| MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | 1 001.83 | |
| 5513840000 IMPOT PROV. A PAYER | 382.17 | REMISE MAI 2023 |
| 5513871000 C.S.S.T. A PAYER | 50.88 | REMISE MAI 2023 |
| 5513850000 R.R.Q. A PAYER | 459.58 | REMISE MAI 2023 |
| 5513860000 R.A.M.Q. A PAYER | 65.56 | REMISE MAI 2023 |
| 5513820000 RQAP A PAYER | 43.64 | REMISE MAI 2023 |
| RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA | 374.39 | |
| 5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL) | 112.13 | REMISE MAI 2023 |
| 5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C) | 262.26 | REMISE MAI 2023 |
| SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE | 137.38 | |
| 5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER | 137.38 | POLICE NO. 48842 JUIN 2023 |
| TELUUS COMMUNICATIONS INC. | 109.23 | |
| 270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE | 109.23 | SERVICE JUIN 2023 |
| TOTAL : | 5 111.58 | |

COMPTES À PAYER DE JUIN 2023

| | | |
|---|------------------|------------------------------------|
| BUOPRO CITATION INC. | 466.57 | |
| 270148670 PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE | 114.78 | ACHATS DIVERS PAPETERIE |
| 270131527 ACHATS/ENT.ÉQUIP. INFORMATIQUE | 351.79 | ACHATS DIVERS |
| DÉSAULNIERS, GÉLINAS & LANOUILLE | 10 043.07 | |
| 270140413 SERVICES PROF.-VERIF.COMPTABLE | 10 043.07 | HON. PROF. ÉTATS FINANCIERS 2022 |
| EXCAVATION REJEAN LEMAY INC. | 620.86 | |
| 270175443 ENLÈVEMENT NEIGE EXTÉRIEURE | 620.86 | ENLÈVEMENT DE LA GLACE 2023 |
| HOME HARDWARE | 15.40 | |
| 270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT | 15.40 | ACHAT ENTRETIEN |
| MEDIC QUÉBEC INC. | 511.95 | |
| 270148675 BIENS NON DURABLE - MEDICAMENT | 511.95 | ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT |
| MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX | 1 308.80 | |
| 270175446 ENLEVEMENT DES ORDURES | 1 308.80 | ENFOUISSEMENT SANITAIRE 2023 |
| RENOVATION CHRISTIAN BEAUDET | 816.32 | |
| 270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT | 816.32 | ACHAT ENTRETIEN |
| T.D.I. SENC (PEINTURE LIGNES PLUS) | 1 586.66 | |
| 270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN | 1 586.66 | PEINTURE LIGNES STATIONNEMENT 2023 |
| TOTAL : | 15 369.63 | |

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

SERVICE DES INCENDIES ET DE PREMIERS RÉPONDANTS DE SAINTE-CROIX

234-2023

DÉMISSION DE M. MARCEL DAIGLE, DIRECTEUR

Monsieur Stéphane Dion annonce la démission de M. Marcel Daigle à compter du 1^{er} juillet 2023 à titre de directeur du Service des incendies et de premiers répondants de Sainte-Croix.

Monsieur Daigle était au service de la municipalité depuis 1993 et avait occupé différents postes au cours de ces années. Il avait été nommé directeur en 2003.

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'accepter la démission de M. Marcel Daigle et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli et son implication tout au cours de ces années au sein de la municipalité de Sainte-Croix.

235-2023

NOMINATION DE M. JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ, DIRECTEUR

ATTENDU la démission de M. Marcel Daigle à compter du 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU l'intérêt de M. Jean-François Laliberté à l'effet d'occuper ce poste;

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de nommer M. Jean-François Laliberté pour agir à titre de directeur du Service des incendies et de premiers répondants à compter du 2 juillet 2023.

VOIRIE

RESURFAÇAGE DU CHEMIN PETIT-VILLAGE

236-2023

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'accepter les travaux de resurfaçage et d'autoriser le paiement d'une somme de 105 690,34 \$ à Construction B.M.L., Division de Sintra inc., tel que plus amplement détaillée à la facture numéro 3190126 datée du 06 juin 2023.

LIGNAGE DES CHEMINS ET RANGS

237-2023

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

ATTENDU la résolution numéro 121-2023;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter les travaux de lignage des chemins et rangs et d'autoriser le paiement d'une somme de 10 849,20 \$ à Marquage et Traçage du Québec inc. tel que plus amplement détaillée à la facture numéro 2959 datée du 12 juin 2023.

RÉFECTION RUE LAUZÉ

238-2023

FINANCEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE les travaux de réfection de voirie, d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial à la rue Lauzé ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés en vertu du règlement numéro 683-2023 sont maintenant en cours;

ATTENDU QUE le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est de 937 663 \$;

ATTENDU QUE nous avons besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec nous autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel de dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à obtenir le financement proposé auprès de la Banque Nationale du Canada selon la progression des déboursés à effectuer.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

239-2023

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (ENGLOBE CORP.)

ATTENDU la résolution numéro 157-2023;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de payer à Englobe Corp. la somme de 505,89 \$, concernant le contrôle qualitatif des matériaux au projet de réfection de la rue Lauzé, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 00128941 datée du 16 juin 2023.

240-2023

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 10 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 122-2023;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de payer à SNC-Lavalin inc., la somme de 6 885,57 \$ pour la mise à jour requise des plans et devis et la surveillance des travaux concernant le projet de réfection de la rue Lauzé, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1663080 datée du 13 juin 2023.

241-2023

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

ATTENDU la résolution numéro 156-2023;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de payer à Les Excavations Ste-Croix inc. la somme de 463 129,65 \$ relativement aux travaux de réfection à la rue Lauzé selon la recommandation de SNC-Lavalin inc. datée du 19 juin 2023.

242-2023

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE)

ATTENDU la résolution n° 123-2023;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de payer aux Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, la somme de 12 934,69 \$ concernant une étude d'évaluation environnementale phase 1 et une caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires relativement aux travaux de réfection de la rue Lauzé, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 044081 datée du 08 juin 2023.

RAPIÉÇAGE MÉCANIQUE DES CHEMINS ET RANGS

243-2023

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

ATTENDU la résolution numéro 089-2023;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'accepter les travaux de rapiéçage mécanique des chemins et rangs et d'autoriser le paiement d'une somme de 82 959,44 \$ à Les Entreprises Lévisiennes inc. tel que plus amplement détaillée à la facture numéro 29603 datée du 21 juin 2023.

HYGIÈNE DU MILIEU

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

244-2023

AJOUT AU SERVICE DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU la mise en place du service des matières organiques au secteur urbain du territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'il est requis d'augmenter la superficie du territoire desservi par ce service afin de répondre aux objectifs du programme de redevance gouvernementale;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris la décision d'ajouter le service aux routes Marie-Victorin et Pointe-Platon du territoire de la municipalité, au présent contrat avec la firme Gaudreau Environnement inc.;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'ajouter lesdits secteurs au contrat actuel pour le service des matières organiques au coût de ± 12 250 \$, taxes en sus, pour l'année en cours.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

USINE D'EAU POTABLE

245-2023

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE)

ATTENDU la résolution 060-2023;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de payer à la firme Stantec Experts-conseils ltée la somme de 5 172,16 \$ concernant l'étude comparative pour le projet de réfection du système de traitement actuel de l'usine d'eau potable de la municipalité, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1811416 datée du 19 juin 2023.

PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

246-2023

MANDAT ÉTUDES PRÉPARATOIRES

ATTENDU l'offre de service de la firme Groupe Conseil CHG inc. datée du 15 juin 2023 concernant un mandat pour des études préparatoires au projet du prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts à la route Marie-Victorin Ouest, pour un montant de 23 700 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de mandater la firme Groupe Conseil CHG inc. à procéder aux études préparatoires selon l'offre présentée.

D'autoriser d'affecter ladite dépense nette de 24 882,04 \$ du poste budgétaire 59-13177-000 « surplus affecté eau/égout urbain » au poste budgétaire 23-81003-000 « surplus accumulé affecté aqueduc/égout ».

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

DÉROGATION MINEURE

Madame Mélanie Picard se retire de la réunion du conseil à 19 : 30 heures en raison d'intérêts au prochain sujet.

247-2023

DOSSIER MM. CLAUDE PICARD ET KENNY THERRIAULT ET MME MÉLANIE PICARD, LOT 6 496 644

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de messieurs Claude Picard et Kenny Therriault et madame Mélanie Picard pour une dérogation mineure, lot 6 496 644, visant à autoriser la construction d'un multilogement dans un projet intégré avec des marges de recul latérales de 4 m et 5,4 m et une marge arrière de 7,5 m alors que l'article 18.7.1. Paragraphe 4 du Règlement de zonage n° 389-2007 prescrit que l'ensemble de ces marges doivent correspondre à la marge arrière minimale de la zone concernée, qui est de 8 m dans la zone 19-H;

ATTENDU QU'un avis public portant sur la dérogation mineure a été publié le 17 mars dernier;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil du 4 avril dernier, le conseil a adopté la résolution 130-2023 pour suspendre l'analyse du dossier, le temps que des alternatives soient étudiées;

ATTENDU QUE malgré les alternatives étudiées, le projet présenté est celui de moindre impact pour la construction d'un 4^e bloc;

ATTENDU QUE l'avis public portant sur la dérogation mineure a été publié de nouveau le 15 juin dernier;

ATTENDU QUE la construction du multilogement permettra d'atténuer les besoins en logements locatifs de qualité dans la municipalité;

ATTENDU QUE la marge de recul latérale dans la zone 19-H pour un multilogement ne faisant pas partie d'un projet intégré est de 2 m;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

ATTENDU QUE la densité nette de logements à l'hectare prescrite au plan d'urbanisme (règlement 387-2007) pour les affectations d'habitation de moyenne densité est de 20 à 40 logements à l'hectare;

ATTENDU QUE la construction du 4^e bloc comprenant 6 logements fera passer la densité nette de logements à l'hectare dans l'affectation d'habitation de moyenne densité RB-3 de 34,81 à 37,25;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme notamment en termes de densité nette de logements à l'hectare;

ATTENDU QUE le lot 6 496 644 sera fusionné au lot 6 496 643 pour devenir le lot 6 575 561;

ATTENDU QUE la demande est effectuée de bonne foi;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure tel que demandé, lot 6 496 644.

Madame Mélanie Picard revient à la réunion du conseil à 19 : 31 heures.

ROUTE NATIONALE N° 3

248-2023

FERMETURE DES ANCIENS TRONÇONS INUTILISÉS

ATTENDU QUE dans les années 1950, la Route nationale n°3 (route Marie-Victorin) a été redressée;

ATTENDU QUE les portions de l'ancien chemin inutilisé par le nouveau tracé ont été cédées à la Paroisse de Sainte-Croix;

ATTENDU QU'EN 1953, la Paroisse a adopté le règlement n°2-1953 visant à procéder à la fermeture de certaines portions de l'ancien chemin et à la cession de certaines portions de chemins à des propriétaires privées;

ATTENDU QUE lors de la rénovation cadastrale, plusieurs portions de l'ancien chemin inutilisé ont été incluses dans de nouveaux lots appartenant à des propriétaires privées;

ATTENDU QUE malgré la réforme cadastrale et les mentions maintenant faites au registre foncier, la Municipalité de Sainte-Croix serait toujours propriétaire de ces tronçons de la Route nationale n°3 non cédés en 1953 ou depuis;

ATTENDU QUE la municipalité n'a aucun intérêt dans ces tronçons pour lequel, si elle demeure propriétaire, sa responsabilité civile pourrait être encourue en cas d'accident;

ATTENDU QUE malgré l'article 6.1 du Code municipal, la municipalité se doit de se départir officiellement de ces tronçons pour lesquels elle prélève déjà des taxes municipales auprès des propriétaires privées adjacents;

ATTENDU QUE la seule partie intéressée est chacun des propriétaires privés adjacents et que les tronçons ne représentent pas véritablement de valeur monétaire pour eux;

ATTENDU QUE la fermeture officielle des portions restantes de l'ancien chemin par la Municipalité éviterait tout imbroglio supplémentaire et faciliterait la vente future des propriétés privées pour lesquelles une portion de l'ancien chemin y a été annexée;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer le registre foncier qui représente la véritable situation en pratique sur les terrains;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de procéder officiellement à la fermeture des anciens tronçons de la route Nationale n°3 non cédés en 1953 ou depuis, et de reconnaître les propriétés privées auxquelles les anciens tronçons ont été attirés lors de la rénovation cadastrale comme propriétaire légitime de ces dits tronçons et tel que publié au registre foncier.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

249-2023

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTION AU SCHÉMA RÉVISÉ DE LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR LES LOTS 5 079 747 ET 5 079 748

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) identifie la piste de course comme l'un des sites d'intérêt régional à caractère récréatif dans la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE malgré cette reconnaissance de la MRC, le développement des activités récréatives y est limité;

ATTENDU QUE ces lots se situent en zone agricole dans un îlot déstructuré au nord de la route Marie-Victorin;

ATTENDU QUE plus du trois quarts du secteur visé par cette présente demande est occupé par des sols de classe 7 soit des sols n'offrant aucune possibilité pour de la culture ou pour du pâturage permanent selon l'inventaire des Terres du Canada;

ATTENDU QU'un changement d'affectation permettrait à terme de diversifier les types d'usages récréatifs présents sur le site;

ATTENDU QUE le site pourrait permettre d'augmenter l'offre en hébergement touristique dans la région;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la Municipalité a notamment pour objectif de développer et valoriser le caractère riverain au fleuve Saint-Laurent de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encadrer minutieusement le développement de ce secteur;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de demander à la MRC de Lotbinière de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de

- Créer une affectation récréotouristique à même les lots 5 079 747 et 5 079 748;
- De conserver spécifiquement pour l'affectation récréotouristique créée, en plus des usages déjà autorisés par affectation pour les affectations récréotouristiques, l'usage résidentiel attitré aux îlots déstructurés.

TERRAINS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS

250-2023

DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLES, LOT 3 590 820

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CDSSN) possède un grand espace de terrain sous-utilisé à proximité de l'École secondaire Pamphile-Le May sur le lot 3 590 820;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs (CDSSN) ne se souhaite pas vendre l'entièreté de cet espace sous-utilisé à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier sa demande pour cibler ces besoins urgents;

ATTENDU QUE l'une des deux parcelles demandées permettrait à la Municipalité de rentabiliser le prolongement de la rue Barbin en construisant des deux côtés de la rue en fonction des règlements d'urbanisme en place;

ATTENDU QUE l'autre parcelle demandée permettrait au Centre de services scolaire des Navigateurs (CDSSN) de se départir d'une partie de la rue Garneau présente sur son terrain;

ATTENDU QUE cette dernière parcelle permettrait aussi à la Municipalité d'entamer des démarches concrètes pour connecter la rue Garneau à la Place Raymond-Desruisseaux;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement :

- **De** demander au Centre de services scolaire des Navigateurs (CDSSN) de vendre une parcelle d'un maximum de 25 m de largeur du lot 3 590 820 à l'est du lot adjacent 3 590 821;
- **De** proposer au Centre de services scolaire des Navigateurs que la Municipalité acquière en échange une parcelle représentant l'emprise de la rue Garneau à l'est de la propriété.

p.j. Carte – Parcelles visées par la demande

251-2023

DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLE, LOT 3 592 366

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CDSSN) possède un grand espace de terrain sous-utilisé à proximité de l'École primaire La Mennais sur le lot 3 592 366;

ATTENDU QUE le parc Détente est à proximité de ce terrain;

ATTENDU QUE le parc Détente pourrait être agrandi sur la parcelle de 1,7 ha détenue par le CDSSN;

ATTENDU QUE cet agrandissement serait bénéfique pour la communauté et pour les élèves en augmentant l'offre récréative à proximité de l'école primaire;

IL est proposé par Mylène Neault, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement :

- **De** demander au Centre de services scolaire des Navigateurs (CDSSN) de vendre une parcelle de 1,7 ha du lot 3 592 366 afin d'agrandir le parc Détente.

p.j. Carte – Parcelle visée par la demande

252-2023

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

DOSSIER M. CLAUDE PICARD, MME JOCELYNE LEMAY ET MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX, LOT 3 590 855

ATTENDU QUE la demande vise à utiliser une partie du lot 3 590 855 à une fin autre que l'agriculture soit aux fins d'y déplacer un cours d'eau;

ATTENDU QUE l'emplacement du cours d'eau actuel limite les possibilités de développement à l'intérieur du périmètre urbain en imposant une profondeur minimale de 45 m pour les lots riverains desservis;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prolonger la portion publique de la rue Barbin à même la partie privée de la rue Barbin, qui est à moins de 45 m du cours d'eau existant;

ATTENDU QUE le prolongement de la rue Barbin servira d'emprise pour les canalisations visant à rejoindre les étangs aérés autorisés au dossier n°422 935 dont les travaux devraient débuter dès 2024;

ATTENDU QUE le déplacement du cours d'eau permettrait d'augmenter la densité d'occupation du sol nette en offrant des lots résidentiels avec une profondeur inférieure à 45 m et en construisant des deux côtés du prolongement de la rue Barbin;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible en dehors de la zone agricole pour déplacer le cours d'eau sans nuire à la densification du périmètre urbain;

ATTENDU QU'une partie du fossé mitoyen entre le lot 3 590 854 et 3 590 855 pourrait, sous recommandation d'un agronome, être remblayé et remis en culture;

ATTENDU QUE les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ne se trouvent pas amoindries;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

ATTENDU QUE la perte de superficie agricole est limitée;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unaniment de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le déplacement du cours d'eau.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^o 687-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 687-2023.

253-2023

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de mettre à jour le règlement de zonage pour corriger certaines lacunes réglementaires;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 5^e jour du mois de juin 2023, le projet de règlement numéro 687-2023 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5^e jour du mois de juin 2023

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3^e jour du mois de juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mylène Neault

APPUYÉ PAR : Sophie Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL est ordonné et statué par ce second projet de règlement de ce conseil portant le numéro 687-2023 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

QUE le second projet de règlement numéro 687-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 687-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROJET DE RÈGLEMENT N^o 689-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT N^o 358-2005

254-2023

ADOPTION

ATTENDU QUE la Loi sur le patrimoine culturel et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été modifiés pour assurer une meilleure protection des immeubles d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE le règlement numéro 358-2005 intitulé *Règlement décrétant certaines dispositions supplémentaires relatives à toute demande de permis de démolition d'immeubles conformément aux articles 495 et suivants du code municipal du Québec* n'intègre pas les derniers changements législatifs;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de maintenir un règlement de démolition permettant d'encadrer la démolition des immeubles d'intérêt patrimonial;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Alex Papineau

APPUYÉ PAR : Marc-Olivier Habel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet règlement portant le numéro 689-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit :

QUE le projet de règlement numéro 689-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 689-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement n°689-2023 intitulé Règlement sur la démolition d'immeubles, aux fins d'abroger le règlement n°358-2005.

VARIA

255-2023

APPUI À LA PRÉSENTATION DU PROJET D'INNERGEX

CONSIDÉRANT QU'Hydro Québec a lancé, en date du 31 mars 2023, un appel d'offres (A/O 2023-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 1500 MW produite à partir de source éolienne (ci-après l'« **Appel d'offres** »);

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, Innergex entend développer un projet éolien de concert potentiellement avec la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière désire potentiellement participer au Projet notamment afin de veiller aux intérêts de la collectivité et de lui faire bénéficier de retombées économiques importantes qui pourront notamment être investies dans des projets régionaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2.4 de l'Appel d'offres prévoit que le projet soit appuyé par le Milieu local où se situe le projet en tant qu'exigence minimale à l'évaluation de toute soumission dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix constitue un Milieu local aux termes des documents d'Appels d'offres du fait que des éoliennes seraient implantées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE malgré que le projet soit retenu aux termes de l'Appel d'offres, le projet demeure assujéti à l'obtention d'autorisations auprès des autorités compétentes, dont le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dans la mesure que le territoire visé par le projet éolien est situé sur des terres agricoles au sens de la *Loi sur la protection du territoire agricole*;

CONSIDÉRANT QUE des études d'impacts environnementales devront également être effectuées afin d'apprécier les conséquences de l'implantation du projet sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'électricité produite à partir d'éoliennes constitue une électricité performante et verte puisque c'est une énergie renouvelable, sans utilisation de combustibles et sans production de gaz à effet de serre. Elle s'inscrit dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix, par le biais de la MRC de Lotbinière, désire développer conjointement avec Innergex un projet éolien économiquement, écologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le projet éolien prévoit d'importantes retombées économiques pour la municipalité ainsi que pour la MRC, qui pourront servir à financer des projets d'envergure;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE les éléments énoncés au présent préambule ont orienté la prise de position de la municipalité de Sainte-Croix;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Sophie Côté, et il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE, dans ces circonstances, la municipalité de Sainte-Croix appuie la présentation du projet éolien d'Innergex à Hydro-Québec.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

- Information concernant la destruction des archives municipales.
- Information concernant le projet de règlement de démolition des immeubles.
- Information concernant le projet d'Innergex concernant un parc éolien.
- Information concernant le schéma d'aménagement pour les lots 5 079 747 et 5 079 748.

256-2023

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 53 heures.

Stéphane Dion
Maire

France Dubuc, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.